

Réseau régional pour l'équité en santé en Afrique australe (EQUINET)

Redonner son rôle à l'État: Promouvoir la Santé des Populations, Lutter contre les Injustices



TROISIÈME CONFÉRENCE SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE DE SANTÉ
EN AFRIQUE AUSTRALE
HOTEL TROPICANA, DURBAN, AFRIQUE DU SUD. 8-9 JUIN 2004

RÉSOLUTIONS

Prenant note de :

- L'engagement à favoriser l'équité en matière de santé en Afrique australe à tous les niveaux, qui a été confirmé lors de la rencontre sur l'équité dans le domaine de la santé qui s'est tenue à Kasane en 1997; l'adoption du Protocole sur la santé signé en 1999 par les États de la Communauté pour le Développement de l'Afrique australe (SADEC), la Déclaration de Maseru sur la lutte contre le VIH/Sida et les résolutions du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADEC sur la sécurité alimentaire qui s'est tenu en Tanzanie en 2004;
- La création d'EQUINET et du travail que nous accomplissons depuis 1998 pour soutenir ces engagements, afin de mieux faire comprendre cet engagement politique en faveur de l'équité et de la justice sociale, d'en démontrer le caractère indispensable, de le promouvoir et d'aider à sa mise en œuvre;
- Notre conception de l'équité et de la justice sociale dans le domaine de la santé laquelle vise à lutter contre les inégalités en matière de santé et d'accès aux soins de santé par la répartition des ressources sociétales touchant à la santé, notamment le droit de réclamer ces ressources ainsi que les moyens d'utiliser celles-ci;
- L'existence de réseaux de plus en plus importants de soutien à l'équité et à la justice sociale en matière de santé que nous mettons en place avec des gouvernements, des parlementaires, des professionnels de la santé, des syndicats et d'autres organes de la société civile, des chercheurs et des communautés au niveau national et régional;
- L'apparition de défis posés par la mondialisation néo-libérale à nos valeurs d'équité et de justice sociale d'une part, à la capacité et aux marges de manœuvre dont disposent les gouvernements pour appliquer les politiques publiques que nous soutenons d'autre part et enfin au secteur public de la santé et aux services essentiels indispensables à la santé publique;

La conférence d'EQUINET qui s'est tenue à Durban en Afrique du Sud en juin 2004 a proclamé que nous défendons:

- L'équité et la justice sociale en matière de santé;
- La primauté, en matière de santé, de l'intérêt public sur les intérêts commerciaux;
- Les relations internationales et mondiales qui favorisent l'équité, la justice sociale, la santé de la population et l'intérêt public;
- L'accroissement des flux de ressources non soumis à conditionnalité provenant des pays du Nord et la mise en place de conditions commerciales plus équitables;
- La réduction des flux de ressources des pays du Sud vers les pays du Nord, et lorsque cela est possible, la restitution de celles-ci;

TROISIÈME CONFÉRENCE SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE DE SANTÉ EN AFRIQUE AUSTRALE JUIN 2004, RÉSOLUTIONS

continued

- Une conception des droits humains qui affirme le rôle actif des communautés dans la revendication des droits sociaux et économiques, qui accorde une importance centrale aux groupes vulnérables et qui prend en compte les traditions communautaristes africaines;
- Les systèmes de santé équitables qui garantissent l'accès de tous aux soins de santé, la répartition des ressources et leur allocation à ceux qui en ont le plus grand besoin;
- L'augmentation des investissements consacrés à la santé dans le secteur étatique et public;
- Les systèmes de santé (de soins) qui favorisent la mise en place de stratégies collectives en matière de santé répondant aux besoins de la population et qui assurent l'ensemble des soins de santé primaires;
- Les politiques agricoles et commerciales qui garantissent la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire des ménages par la redistribution de la terre et par le biais d'investissements à destination des petits exploitants agricoles, de façon à promouvoir l'équité entre les sexes et une production alimentaire durable ;
- L'allocation d'au moins 15% du budget des gouvernements au secteur public de la santé, conformément aux engagements inscrits dans la déclaration d'Abuja ainsi que l'annulation de la dette;
- Le financement des systèmes de santé sur la base d'une imposition progressive;
- Un financement équitable des systèmes de santé dans lesquels les riches consacraient une part plus importante de leurs revenus que les pauvres avec un accroissement des subventions croisées pour renforcer la solidarité et le partage des risques ;
- L'accès équitable aux médicaments génériques à un prix abordable et le respect par tous les prestataires de santé des politiques fondamentales en matière pharmaceutique ;
- Des politiques éthiques et équitables dans le domaine des ressources humaines tant au niveau national que régional et international, soutenues par des compensations pour la baisse des subventions versées par le Sud au Nord du fait de la migration des personnels de santé;
- Les politiques équitables dans le domaine de la santé publique mises en œuvre de façon multisectorielle pour lutter contre le VIH et le Sida en matière de prévention et de promotion de la santé, de traitement et de soin et afin de réduire l'impact de l'épidémie, notamment au sein des populations jeunes et vulnérables;
- Le fait que l'accès accru aux thérapies anti-rétrovirales pour les personnes atteintes du Sida en Afrique australe soit considéré comme une priorité urgente, et qu'il soit garanti par le biais de financements et d'approches qui visent à renforcer, et non à compromettre, nos services et systèmes de santé publique;
- Les États démocratiques et responsables, qui exercent une autorité pleine et entière dans la mise en œuvre de mesures politiques nécessaires à la protection de la santé de la population;
- Les mécanismes de participation et de représentation disposant de pouvoirs réels à tous les niveaux des secteurs sociaux et de la santé et, plus généralement, au sein de l'appareil étatique;
- Les mécanismes permettant une contribution réelle et responsable du public et des partenaires aux prises de décision en matière de santé ;
- L'intégration régionale et la coopération sur le continent africain visant à renforcer les États démocratiques, à promouvoir la santé des populations et à lutter contre les injustices en matière de santé;
- Une politique basée sur des valeurs, commune à toutes les organisations luttant pour l'équité en matière de santé.

La conférence a établi un programme de travail et d'action pour EQUINET et ses partenaires afin de réaliser ces objectifs.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le secrétariat d'EQUINET à TARSC, admin@equinetafrica.org ou consulter le site www.equinetafrica.org
